Appel à manifestation d'intérêt. Autorisations d'occupation temporaire du domaine public (1 page)

1- Identification de la Collectivité : Ville de Clermont-Ferrand

2- Objet, lieu d'exécution et durée

Objet : suite à des demandes d'occupation reçues, et dans le respect de la réglementation en vigueur, le présent appel concerne l'autorisation d'occuper temporairement, les domaines publics suivants :

1- un emplacement a la Fontaine du Bac dans le cadre d'une soirée concert de musique Brésilienne

Lieux d'exécution : à Clermont-Ferrand,

Durée : le 27 août 2024 (montage et démontage compris)..

3- Base juridique

- les dispositions prévues par l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété de personnes publiques,
- la circulaire du 19 octobre 2017 et l'instruction interministérielle du 24 juillet 2019, concernant l'application des dispositions de ladite ordonnance à la délivrance de titres d'occupation de courte durée.

4- Redevances pour 2024

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public est voté chaque année par le Conseil Municipal :
- un emplacement pour : 132€/jour pour 1000m²
- le droit de voirie est de 25,50€ (1 fois)
- le droit de branchement électrique est de 56,10 € par jour

L'organisateur se verra exonéré de cette redevance en échange de la fourniture de 40 repas pour les musiciens et techniciens

5- Conditions générales de l'occupation et/ou critères d'attribution :

Veuillez trouver l'ensemble des critères dans les annexes **(à votre disposition sur simple demande) :**

- le Cahier des charges annexé sous forme de convention

Le pétitionnaire autorisé devra :

- respecter les consignes de sécurité (installations électriques conformes, obligation de mise à la terre du triphasé, contrôle de disjoncteurs).
- s'engager à participer au plan de propreté et de lutte contre les incivilités sur l'espace public.
- s'intégrer dans l'environnement (qualité esthétique indispensable).
- justifier des assurances des biens et responsabilité civile,
- faire son affaire des branchements électriques nécessaires, ainsi que de l'évacuation des déchets produits par son activité.
- établir des relations respectueuses avec la clientèle,
- autres informations : s'il s'agit de la vente de denrées alimentaires, l'exploitation s'exercera dans le strict respect des dispositions d'hygiène et de salubrité concernant la vente de denrées alimentaires et de boissons.
- Proposé une restauration en lien avec la thématique de la soirée, à savoir : soirée Brésilienne.

6- Date de publication : Le 01 août 2024

7- Date limite de réception des offres : le 18 août 2024

8- Contact et adresse à laquelle les candidatures devront être envoyées

Direction du Commerce des Usages et du Partage de l'Espace Public. Hôtel de Ville, 10, Rue Philippe Marcombes. BP 60, 63 033 Clermont-Ferrand Cedex 1 au 04-73-42-37-73.